

Sujet : MICHEL ROYER demande : LE PRADET SENTIER LITTORAL LES BONNETTES/LA GARONNE

Date : Sat, 17 Oct 2020 16:27:16 +0200

Le projet de déport du sentier du littoral entre la plage des Bonnettes et la plage de la Garonne m'amène aux observations suivantes :

j'habite au Pradet depuis 1962 et je suis très attaché à la sauvegarde de l'environnement et à l'accessibilité des plages criques et rochers c'est à dire sur tout le linéaire du littoral "les pieds dans l'eau". Et cela pour les promenades et pour les pêcheurs. Sur le littoral du Pradet les pêcheurs à la ligne et en plongée, et surtout en période estivale, ne peuvent pratiquement plus pratiquer leurs loisirs avec les interdictions de pêche dans les ZRUB ET ZIEM et l'interdiction d'accès au littoral entre la plage du Monaco et le blockhaus, des bonnettes à la garonne, et des oursinières aux baou rouges. Le linéaire du littoral de la commune est donc gravement amputé.

Le Pradet met en avant sur les dépliants touristiques et autres son "beau littoral" mais bientôt ce ne sera qu'un leurre.

Alors il faut se poser la question :

QUEL DEVENIR POUR NOTRE LITTORAL ?

Le littoral du Pradet fait partie de la zone d'adhésion au parc de Port Cros et on devrait donc prendre en compte les exigences relatives au littoral, les interdictions ne semblent pas y correspondre.

FAUT-IL SACRIFIER L'ACCESSIBILITE AU LITTORAL AU PRETEXTE DE DIFFICULTES TECHNIQUES ET DE FINANCEMENT. ?

Actuellement l'accès par l'ancien tracé depuis le milieu de la plage des Bonnettes à la plage de la Garonne s'effectue au fil de l'eau soit ce que je dénomme "les pieds dans l'eau". Si des éboulements ont eu lieu ils se situent en pied de falaise des 2 plages des Bonnettes. L'éboulement situé à l'extrémité Est de la deuxième plage des Bonnettes est dû principalement aux travaux exécutés il y a plusieurs années par TPM qui ont consisté à déblayer le talus schisteux et à donner à ce talus un angle de pente très important de l'ordre de 80° et à parer le parement d'un grillage retenu par des tirants, et que s'est-il passé quelques hivers plus tard ?, la nature reprenant le dessus les terres schisteuses se sont éboulées pour reprendre l'angle naturel des terres. En conséquence l'éboulement a emporté le grillage et les tirants. Si les travaux avaient consisté à rendre le talus naturel l'éboulement n'aurait pas eu lieu.

Les deux plages des Bonnettes ont été dégradées dans leur aspect naturel et environnemental par la pose en pied des falaises de grillages qui ont été dégradés par les tempêtes et par la rouille, alors quel est le devenir de ces grillages si le sentier du littoral est déporté ? le dossier ne dit rien à ce sujet.

Le projet de déport s'il paraît séduisant et facile à réaliser condamnera définitivement l'accessibilité en tout point de la côte rocheuse, et cela est bien regrettable.

Il aurait été intéressant d'étudier en détail la conservation du

cheminement actuel.

Le "politique" ne doit pas être aveuglé par la facilité.

pour revenir au projet, si un avis favorable est donné il serait bien de disposer de quelques bancs sur le linéaire des sentiers du littoral.

une petite correction en page 4 de la notice explicative : la continuité du sentier ne permettra pas d'aller jusqu'aux baou rouges mais seulement jusqu'aux Oursinières, puisque la liaison Oursinières Baou rouges est interdite.

J'espère que mon exposé permettra de remettre en question ce projet.

Profil : particulier

Nom : MICHEL

Prénom : ROYER

Code postal : 83220

Ville : LE PRADET